

Séance ordinaire du conseil municipal de Bois-Franc, tenue le lundi 4 juin 2012, à compter de 18 h 30, au Centre communautaire Donat Hubert de Bois-Franc.

Sont présents : M. Conrad Hubert Mme Michelle Payette
 M. Denis Pilon Mme Julie Jolivette
 M. Marcel Lafontaine M. Philippe St-Jacques

formant quorum sous la présidence du maire, M. Armand Hubert.

Mme Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, occupe le siège de secrétaire.

Assistance : Celia et Oscar Lafontaine, Noël Lafontaine, Claudette Lafontaine, Anatole Lafontaine et Sylvain Danis.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2012-RAG-4810

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La conseillère Julie Jolivette, appuyée par la conseillère Michelle Payette, propose et il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- Devancer le point 7, parole au public, le point 3.1 Dépôt des rapports financiers du vérificateur pour l'année financière 2011 et le point 3.2 Suivi – Cession de chemins municipaux (ch. Lafontaine) immédiatement après le point 1.2 « Adoption de l'ordre du jour ».

6. Varia

- 6.1 Paiement Michel Lacroix Construction
- 6.2 Analyse pour service mutuel d'incendie
- 6.3 Demande de subvention à Emploi Québec pour un nouveau projet
- 6.4 Congrès de la FQM
- 6.5 Ajout d'une clause au règlement des permis pour ajouter permis piscine
- 6.6 Pancarte arrêt ch Parc Industriel
- 6.7 Invitation de Leucan Outaouais
- 6.8 Barrière donnant accès au terrain de M. Gonthier
- 6.9 Interdiction de stationner un gros camion sur le chemin Branchaud
- 6.10 Refaire les lignes de stationnement
- 6.11 Inclure Piché, Éthier Lacroix dans le prochain appel d'offres

Adoptée.

7. PAROLE AU PUBLIC

M. Sylvain Danis nous fait la demande afin d'obtenir de la part de Picanoc, l'installation d'une nouvelle tour. Pour l'instant, tous les citoyens qui habitent au nord de la Municipalité n'ont pas accès à internet, car la seule tour qui est installée à Bois-Franc ne leur donne pas accès. Le maire précise que nous allons faire les démarches nécessaires afin d'obtenir l'installation de cette tour puisque toutes les autres municipalités en ont plus d'une. Nous contacterons Picanoc afin de savoir quelles démarches sont nécessaires pour l'obtention.

2012-RAG-4811

DÉPÔT DES RAPPORTS FINANCIERS DU VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE 2011

Suite à la présentation par madame Emmanuelle Michaud des rapports financiers et du vérificateur pour l'année 2011 produit par la firme comptable Janique Éthier, CGA et conformes aux normes comptables en vigueur, le conseiller Conrad Hubert, appuyé par la conseillère Julie Jolivette, propose et il est unanimement résolu d'adopter lesdits rapports tels que présentés. Les documents seront acheminés au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (article 176.2 du Code municipal) par voie électronique.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Suivi - Cession de chemins municipaux (ch. Lafontaine)

Le maire précise aux citoyens présents que d'après les informations que nous avons de notre avocat, de l'avocat représentant M. Oscar Lafontaine ainsi que du Ministère des Transports, un chemin qui n'est plus entretenu par le Ministère ou par une Municipalité depuis avril 1993 n'est plus un chemin de colonisation. S'ils ne sont que tracés ou projetés ou s'ils ne sont pas utilisés, le terrain prévu pour un tel chemin revient de droit au terrain duquel il a été détaché et il est à la charge du propriétaire de ce terrain. Comme le chemin Lafontaine a été détaché du terrain de M. Célestin Lafontaine qui a transféré à M. Omer Lafontaine et qui maintenant appartient à M. Oscar Lafontaine, la municipalité a le devoir de céder ce chemin à M. Oscar Lafontaine à ses frais.

2012-RAG-4812

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES DU 7 MAI 2012, DU 16 MAI 2012 AINSI QUE DU 24 MAI 2012

Le conseiller Conrad Hubert, appuyé par le conseiller Marcel Lafontaine, propose et il est unanimement résolu d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 mai 2012 et des séances extraordinaires du 16 et 24 mai 2012 tel que présenté.

Adoptée.

2012-RAG-4813

ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET DES COMPTES PAYÉS DE LA PÉRIODE

Le conseiller Conrad Hubert, appuyé par la conseillère Julie Jolivette, propose et il est unanimement résolu d'accepter la liste des comptes à payer au montant de 53 683.19 \$ et la liste des comptes payés au montant de 12 677.78 \$ telle que présentée.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Liste des argents reçus

Présentation de la liste des argents reçus au 04 juin 2012 au montant de 20 421.60 \$.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Liste des arrérages de taxes et autres comptes à recevoir au 04 juin 2012

Présentation de la liste des arrérages de taxes au montant de 375 219.92 \$ intérêts inclus.

Présentation de la liste des autres comptes à recevoir au montant de 1 772.32 \$ intérêts inclus.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Conciliation bancaire

Présentation de la conciliation bancaire en date du 31 mai 2012.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

État de revenus et dépenses

Présentation de l'état des revenus et dépenses pour mai 2012 tel que présenté à la date de l'assemblée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Rapport des permis émis

Présentation de la liste des permis émis en mai 2012.

APPUI POUR QUE LE QUÉBEC METTRE EN PLACE SON PROPRE PROGRAMME D'ASSURANCE-CHÔMAGE

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral gère le système de l'Assurance Emploi, soit les prestations des travailleurs et des employeurs au Canada;

ATTENDU QUE le taux de prestations (établi sur la moyenne salariale) est passé de 60 % en 1990, à 57 % en 1993 et à 55 % en 1994;

ATTENDU QU'en 1996, le gouvernement fédéral introduisait une nouvelle méthode pour calculer la moyenne salariale, basée dorénavant sur une période de base de 26 semaines et un << dénominateur (diviseur)>> fixé arbitrairement en fonction du taux de chômage. Dans plusieurs cas, cette méthode fausse le résultat, en diminuant la moyenne salariale réelle et donc le montant des prestations;

ATTENDU QUE la période payable est passée d'un maximum de 50 semaines de prestations à 45 semaines en 1996. Cette période varie selon le temps de travail accumulé au cours de la dernière année et du taux de chômage en vigueur dans la région où habite le prestataire. Elle est en moyenne de 21 semaines;

ATTENDU QUE les prestataires ne reçoivent aucune somme d'argent pendant les 2 premières semaines où cesse leur emploi. Si nous nous comparons avec d'autres sociétés, nous sommes le pays industrialisé qui a le plus long délai;

ATTENDU QUE la loi sur l'assurance-emploi est considérée comme l'une des lois les plus complexes de l'appareil législatif canadien. Au fil des ans, on a compliqué davantage son application et sa compréhension, durci les sanctions, mis en place une série d'exceptions, toutes aussi complexes et arbitraires les unes que les autres;

ATTENDU QUE les délais administratifs sont pires que jamais. Nombreux sont ceux qui doivent attendre entre 2 et 3 mois avant d'obtenir une décision sur leur admissibilité au programme;

ATTENDU QUE depuis 1990, le gouvernement ne contribue plus au financement de l'assurance-emploi, même pas à son administration. Cette caisse étant entièrement financée par les cotisations des travailleurs et des employeurs. Cela n'a pas empêché, depuis 1996, tous les gouvernements en place à Ottawa, de détourner les surplus de cette caisse. C'est près de 60 milliards de dollars de celle-ci qui ont été transférés dans d'autres postes budgétaires;

ATTENDU QUE dans l'est du Québec et particulièrement dans la Municipalité de Saint-Siméon, le travail est saisonnier;

ATTENDU QUE l'économie est peu diversifiée;

ATTENDU QUE le principal secteur économique est le tourisme, la forêt, la construction;

POUR CES MOTIFS, le conseiller Denis Pilon, appuyé par la conseillère Julie Jolivette, propose et il est unanimement résolu que la municipalité de Bois-Franc propose au gouvernement fédéral le rapatriement de l'Assurance-emploi par un programme québécois;

QU'il ne devrait y avoir qu'un seul critère d'admissibilité pour l'ensemble du territoire québécois, basé sur les semaines travaillées, et reconnaissant le travail à temps partiel, de façon à mieux protéger toutes les catégories de salariés;

QU'il y a un ajout d'une mesure spéciale, soit l'établissement d'un régime particulier visant le travail saisonnier et le travailleur autonome;

QUE le taux de prestations devrait être haussé et la période payable soit établie sur une période normale de travail, au taux établi ou une période prolongée à un taux moindre;

QUE le délai de carence (attente) soit d'une semaine;

QUE nous voulons que ce programme soit peu coûteux et bien administré, fondé sur des lois accommodantes ne permettant plus aux gouvernements de détourner de l'argent des travailleurs et des employeurs pour que notre économie locale et sociale soit dynamique.

Adoptée.

2012-RAG-4815

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU DÉPÔT DIRECT AVEC BANQUE NATIONALE

CONSIDÉRANT QUE par le passé nous avons une adhésion au dépôt direct avec la Banque Nationale ce qui permet à la Banque de déposer directement au compte de la Municipalité les taxes de certains de nos citoyens;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Julie Jolivette, appuyée par la conseillère Michelle Payette, propose et il est unanimement résolu de renouveler l'adhésion au dépôt direct avec la Banque Nationale.

Adoptée.

2012-RAG-4816

PREMIER VERSEMENT POUR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Le conseiller Philippe St-Jacques, appuyé par le conseiller Denis Pilon, propose et il est unanimement résolu d'effectuer le premier versement pour la Sûreté du Québec au montant de 15 379 \$.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

NOTE DU PROCÈS-VERBAL

Participation aux journées de la culture

La directrice présente au conseil une invitation à participer à la 16^e édition des Journées de la culture. Le conseil ne désire pas y participer.

NOTE DU PROCÈS-VERBAL

Suivi pour les vidanges de boues septiques

La directrice générale présente au conseil un rapport de l'inspecteur Robert O. Lafontaine qui mentionne que la vidange des boues septiques s'est bien passée et qu'ils ont effectué 90 vidanges.

NOTE DU PROCÈS-VERBAL

Recommandation de la MRC

La directrice générale présente au conseil une recommandation de la MRC de ne pas transmettre, comme ils l'ont demandé, nos rôles d'évaluation tant que les négociations du renouvellement de contrat avec eux ne seront pas effectuées.

2012-RAG-4817

RENOUVELLEMENT DE L'ASSURANCE DES MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu notre nouvelle cotisation d'assurance pour 2012-2013, que l'augmentation n'est que de 112 \$ par rapport à l'an passé et que c'est une augmentation normale;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques, appuyé par le conseiller Denis Pilon, propose et il est unanimement résolu de renouveler le contrat d'assurance et d'effectuer le paiement au montant de 9 746 \$.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

NOTE DU PROCÈS-VERBAL

Suivi de Robert Lafontaine pour la rencontre de l'ABV des 7

La directrice générale présente au conseil un suivi remis par l'inspecteur Robert O. Lafontaine concernant la rencontre à laquelle il a assisté le 12 mai 2012. Il y avait plusieurs conférenciers et le sujet principal était la protection des rives et des cours d'eau. Un plan d'action a été mis en place par l'ABV des 7.

2012-RAG-4818

ADOPTION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QU'il y a eu avis de motion par la conseillère Julie Jolivette lors de la séance du 7 mai 2012;

CONSIDÉRANT QUE le code d'éthique et déontologie des employés municipaux a été approuvé par les employés et qu'aucune correction ou modification n'a été apportée;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Julie Jolivette, appuyée par le conseiller Conrad Hubert, propose et il est unanimement résolu d'adopter le code d'éthique et déontologie des employés municipaux tel que présenté et de donner le pouvoir à la directrice générale afin d'appliquer toute sanction appropriée à la nature et à la gravité de ce manquement.

Adoptée.

NOTE DU PROCÈS-VERBAL

Terrain du dépotoir, possibilité de l'offrir à Louisiana Pacific

La directrice générale regarde avec le conseil s'il serait intéressé à offrir à Louisiana Pacific d'acheter le terrain du dépotoir. Le conseil préfère le garder pour l'instant dans l'éventualité où nous en aurions besoin.

2012-RAG-4819

DON POUR LA MARCHE RELAIS POUR LA VIE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité donne 200 \$ chaque année pour le cancer;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Julie Jolivette, appuyée par le conseiller Conrad Hubert, propose et il est unanimement résolu de donner 5 montants de 40 \$ aux marcheurs qui participeront à la marche du Relais pour la vie.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

2012-RAG-4820

COMPENSATION EN HEURES POUR UN EMPLOYÉ

CONSIDÉRANT QU'un employé de la municipalité a fait un travail pour nous en dehors des heures normales de travail et que la compensation qu'il devait obtenir a été beaucoup plus basse que prévu;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Conrad Hubert, appuyé du conseiller Marcel Lafontaine, propose et il est unanimement résolu de déduire quelques heures dans le temps dû par l'employé à la Municipalité en compensation pour les services rendus.

Adoptée.

NOTE DU PROCÈS-VERBAL

Confirmation de réception de notre résolution pour le projet de Loi numéro 14

La directrice générale présente au conseil les lettres de confirmation de réception de notre résolution pour le projet de Loi numéro 14.

2012-RAG-4821

INVITATION AU TOURNOI DU PRÉFET

Le conseiller Denis Pilon, appuyé par le conseiller Conrad Hubert, propose et il est unanimement résolu d'autoriser la participation du maire au tournoi du préfet pour le souper.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

2012-RAG-4822

CHANGEMENT DES COÛTS POUR LA LOCATION DE LA SALLE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE le contrat et les prix pour la location de la salle n'ont pas été changés depuis longtemps et que quelques changements s'imposent;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Julie Jolivette, appuyée par le conseiller Philippe St-Jacques, propose et il est unanimement résolu de faire les changements suivants :

Coûts de location :

Salle complète

Avec vente de boisson (résidants et enfants) 450 \$

Avec vente de boisson (non résidants)	650 \$
Sans vente (caractère familial, shower, etc.)	200 \$
Activités publics, organismes divers (Congrès, brunch, etc.)	400 \$/journée 200 \$/1/2-journée
Funérailles résidant	0 \$
Funérailles non-résidant	200 \$

Mezzanine

Petite réunion (sans vente boisson) 100 \$

Les frais d'entretien sont inclus dans le coût de location.

Service de traiteur : 50 \$ facturés au traiteur pour utilisation des infrastructures lorsqu'il y a service d'un buffet chaud.

Frais d'entretien pour organisme à but non lucratif de la municipalité

200 \$/jour

100 \$/demie journée

Soirée dansante club de l'âge d'or : 100 \$

Adoptée.

NOTE DU PROCÈS-VERBAL

Programme nouveaux horizons pour les aînés

La directrice générale présente au conseil les informations concernant le programme « Nouveaux horizons pour les aînés ». Il est possible d'obtenir des subventions pour plusieurs points, mais comme les demandes doivent être effectuées par l'âge d'or, Conrad Hubert, président du Club de l'amitié de Bois-Franc, fera la demande.

NOTE DU PROCÈS-VERBAL

Logiciel Parc-o-mètre

La directrice générale présente au conseil une proposition de la MRC pour l'achat d'un logiciel qui permet de gérer les inventaires de la municipalité. Le logiciel serait payé par la MRC, mais les frais annuels seraient assumés par les municipalités qui adhèreraient. Le conseil ne désire pas adhérer puisque notre inventaire n'est pas très élevé et la directrice nous précise qu'elle pourra gérer l'inventaire avec nos logiciels déjà acquis comme Excel.

2012-RAG-4823

ENVOI D'UNE PROPOSITION POUR LE RENOUELEMENT DU BAIL DE LA CAISSE POPULAIRE

CONSIDÉRANT QUE le contrat de location avec la Caisse Populaire Desjardins se termine le 31 décembre 2012;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Michelle Payette, appuyée par le conseiller Conrad Hubert, propose et il est unanimement résolu d'envoyer une lettre à Mme Carle afin de connaître leurs intentions au 31 décembre 2012 et ainsi voir à signer une nouvelle convention de bail.

Adoptée.

NOTE DU PROCÈS-VERBAL

Programme d'infrastructures Québec-Municipalités, importantes modifications aux mandats d'expertise technique

La directrice générale présente au conseil un document émis par le MAMROT qui mentionne que le volet 3 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités inclut maintenant la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux aux mandats d'expertise pour les travaux d'infrastructure admissibles.

NOTE DU PROCÈS-VERBAL

Adoption du règlement 2012-233 de la MRC

La directrice générale mentionne au conseil que la MRC a adopté le règlement 2012-233 « modifiant le règlement numéro 87-43 édictant le schéma d'aménagement de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau en vigueur et portant sur une modification des normes minimales spécifiques aux grandes affectations du document complémentaire accompagnant le schéma ».

2012-RAG-4824

PAIEMENT MICHEL LACROIX CONSTRUCTION

CONSIDÉRANT QUE tous les travaux ont été exécutés et complétés;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Denis Pilon, appuyé par la conseillère Michelle Payette, propose et il est unanimement résolu d'effectuer le paiement des deux travaux pour un total de 152 785.02 \$.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

2012-RAG-4825 **ANALYSE POUR UN SERVICE MUTUEL D'INCENDIE**

CONSIDÉRANT QUE lors de notre rencontre avec le conseil de Montcerf-Lytton nous avons discuté de la possibilité de créer un service d'incendie mutuel;

CONSIDÉRANT QUE pour savoir s'il est possible et moins dispendieux de le faire ainsi nous devons faire faire une analyse avant;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Julie Jolivette, appuyée par le conseiller Denis Pilon, propose et il est unanimement résolu d'accepter de partager les coûts de l'analyse avec Montcerf-Lytton et au moins une autre municipalité.

Adoptée.

2012-RAG-4826 **PROJET 1 EMPLOI POUR VOIRIE, ENTRETIEN ET SURVEILLANCE**

CONSIDÉRANT que la municipalité peut effectuer une demande de subvention salariale pour une période maximale de 26 semaines pour l'embauche d'un employé et qu'Emploi Québec défraie la totalité du salaire horaire minimum, soit 9.90 \$ de l'heure;

CONSIDÉRANT que la municipalité pourrait par ce programme embaucher une personne pour effectuer l'entretien extérieur, les travaux de voirie, le déneigement (en début d'hiver) et la réparation et l'entretien des infrastructures de loisirs, et toute autre tâche connexe;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Julie Jolivette, appuyée par le conseiller Conrad Hubert, propose et il est unanimement résolu d'effectuer une demande de subvention auprès d'Emploi Québec pour l'emploi ci-haut désigné, de fixer le salaire horaire à 11.00 \$, 40 heures par semaine du 25 juin 2012 au 21 décembre 2012, et d'autoriser le maire Armand Hubert et la directrice générale Annie Pelletier à signer tout document relatif à ladite demande pour et au nom de la municipalité.

Adoptée.

2012-RAG-4827 **CONGRÈS DE LA FQM**

Le conseiller Denis Pilon, appuyé par la conseillère Michelle Payette, propose et il est unanimement résolu d'autoriser le maire Armand Hubert, le conseiller Conrad Hubert et le conseiller Marcel Lafontaine à assister au congrès de la FQM à Québec les 27,28 et 29 septembre 2012 et de payer les frais de déplacement de ceux-ci.

Adoptée.

NOTE DU PROCÈS-VERBAL

Ajout d'une clause au règlement des permis pour ajouter le permis de piscine

Comme le règlement pour les piscines a été adopté, la directrice générale mentionne au conseil qu'il faudrait ajouter une clause à notre règlement des permis afin d'y inclure un nouveau permis pour les piscines au coût de 20 \$. Comme le conseil est d'accord, la directrice générale va préparer la modification et elle sera présentée à la prochaine séance.

NOTE DU PROCÈS-VERBAL

Pancarte arrêt ch Parc Industriel

La directrice générale mentionne au conseil que la pancarte d'arrêt pour l'entrée du chemin Parc Industriel n'a toujours pas été achetée. Le maire répond que nous allons nous pouvons aller de l'avant avec l'achat puisqu'il a déjà été accordé par le conseil.

NOTE DU PROCÈS-VERBAL

Invitation de Leucan Outaouais

La directrice générale présente au conseil une invitation de Leucan Outaouais à assister au défi des têtes rasées le 14 juin prochain à L'Auberge du Draveur à Maniwaki.

2012-RAG-4828

BARRIÈRE DONNANT ACCÈS AU TERRAIN DE M. GONTHIER

CONSIDÉRANT QUE sur le terrain de M. Gonthier nous avons un chemin fermé, mais appartenant toujours à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE s'il arrive quelque chose à quelqu'un sur ce chemin nous en sommes responsables;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Denis Pilon, appuyé par le conseiller Marcel Lafontaine, propose et il est unanimement résolu d'installer une barrière avec cadenas à l'entrée de ce chemin. Nous en avons discuté avec M. Gonthier et il est aussi d'accord avec cette installation.

2012-RAG-4829

INTERDICTION DE STATIONNER DES GROS CAMIONS (10 ROUES) SUR LE CHEMIN BRANCHAUD

Adoptée.

CONSIDÉRANT QUE nous venons de faire un investissement important afin d'asphalter le chemin Branchaud;

CONSIDÉRANT QUE les gros camions (10 roues) sont très dommageables pour l'asphalte fait sur ce chemin et qu'il y a déjà une interdiction de stationner des gros camions sur ce chemin;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Denis Pilon, appuyé par le conseiller Conrad Hubert, propose et il est unanimement résolu d'envoyer une lettre afin de rappeler qu'il est interdit de stationner des gros camions et de changer la pancarte qui l'indique au début du chemin puisqu'elle n'est plus visible.

Adoptée.

NOTE DU PROCÈS-VERBAL

Refaire les lignes du stationnement au Centre Donat Hubert

Le conseiller Conrad Hubert mentionne qu'il faudrait refaire les lignes du stationnement, car elles ne sont plus visibles et il faudrait aussi les faire plus longues qu'elles étaient.

NOTE DU PROCÈS-VERBAL

Contrat avec la firme comptable

Le conseiller Conrad Hubert mentionne à la directrice générale que puisque le contrat avec notre firme comptable se termine le 31 décembre 2012, lorsque nous ferons les appels d'offres pour le renouvellement, il faudra inclure Piché, Éthier Lacroix dans nos invitations.

2012-RAG-4830

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Denis Pilon, appuyé par la conseillère Julie Jolivette, propose et il est unanimement résolu que la présente séance soit levée.

Adoptée.

Armand Hubert, maire

Annie Pelletier, directrice générale